



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 AOUT 2021**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 19

Procurations : /

Convocation : 24 août 2021

**L'an deux mille vingt et un et le trente et un août** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : /

Fabienne REDO a été nommée secrétaire de séance.

---

**030 bis /2021 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Suite à une erreur de frappe, la présente délibération relative à la décision modificative N°2 sur le budget principal annule et remplace la délibération N°30-2021 du 31 août 2021.

*Rapporteur Dominique DIUMENGE*

Il est proposé de prendre une décision modificative N°2 sur le budget principal communal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement :

- Suite à l'encaissement de recettes supplémentaires, issues du remboursement de l'assurance du camion volé ainsi que de la vente de concessions, pour un montant total de 29 785,00 €, il convient d'augmenter les dépenses (chapitre 11 : prestations de service, maintenance, carburant et chapitre 12 : personnel titulaire et non titulaire) pour équilibrer la section ;
- Des mouvements sur la section d'investissement sont effectués pour équilibrer la section et permettre la réalisation de nouvelles concessions au cimetière, d'un nouveau réseau informatique, l'installation d'une nouvelle alarme à l'école et l'achat de mobilier (convecteurs, tables, led).



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6042 Achat prestation de services	6 700,00 €	202 Frais réal. doc. urbanisme	5 000,00 €
60611 Eau et Assainissement	661,00 €	2031 Frais d'études	-50 000,00 €
60622 Carburants	1 200,00 €	21316 Equipement du cimetière	26 000,00 €
60624 Produits de traitement	200,00 €	2135 Instal. Générales agence amé	7 000,00 €
60631 Fournitures d'entretien	-1 000,00 €	2152 Installations de voirie	6 400,00 €
60632 Fournitures de petit équi.	1 000,00 €	21568 Autre maté. outillage incen.	5 600,00 €
6064 Fournitures administratives	-500,00 €	21568 Autre maté. outillage voirie	1 000,00 €
6068 Autres matières et fourn.	-9 490,00 €	21568 Autre maté. outillage techn.	1 500,00 €
611 Contrats de presta. services	100,00 €	2183 Matériel bureau et informati.	17 400,00 €
61521 Terrains	-5 000,00 €	2184 Mobilier	6 200,00 €
615231 Voiries	2 000,00 €	2188 Autres immo corporelles	1 500,00 €
6156 Maintenance	6 000,00 €	2313 Constructions	-107 694,93 €
6188 Autres frais divers	-1 300,00 €	2313-916 Réhabilitation cave	80 094,93 €
6228 Divers	500,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
6262 Frais de télécom.	1 200,00 €	Recettes	
6355 Taxes et impôts sur véhicu.	400,00 €	10222 FCTVA	-226,65 €
6218 Autres personnel extérieur	-3 300,00 €	238 Avance cde immo. corporelles	226,65 €
6411 Personnel titulaire	31 415,70 €	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
6453 Cotis. caisses de retraite	4 000,00 €		
6531 Indemnités	2 400,00 €		
6574 Subven. Fonct. Assoc.	-10 000,00 €		
673 Titres annulés	2 598,30 €		
<b>TOTAL</b>	<b>29 785,00 €</b>		
Recettes			
70311 Concessions cimetière	5 000,00 €		
73223 Fonds péré. Com. Interco.	1 683,00 €		
7343 Taxes pylônes électriques	1 164,00 €		
74121 Dotation solidarité rurale	5 361,00 €		
74127 Dotation natio. de péré.	-3 123,00 €		
7788 Produits excep. divers	19 700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>29 785,00 €</b>		

Après avoir délibéré, à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

**3 voix CONTRE** (M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard et Mme PAJOT Christine)

**1 Abstention** (Mme DEJARDIN Marie-Anne)

Le Conseil Municipal valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2021.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 13 septembre 2021

Le Maire  
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20210831-030BIS2021-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021